



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2186

Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cabiria pour la mise en place d'une médiation dans le quartier Jean Bouin à Lyon 7e

Direction de la Santé

**Rapporteur** : Mme DE LAURENS Céline

**SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIH (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2186 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION CABIRIA POUR LA MISE EN PLACE D'UNE MEDIATION DANS LE QUARTIER JEAN BOUIN A LYON 7E (DIRECTION DE LA SANTÉ)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Cabiria est une association de santé communautaire intervenant auprès des personnes prostituées. L'association promeut la santé et l'accès aux droits de toutes les personnes prostituées rencontrées, qu'elles soient femmes, hommes ou transgenres, qu'elles aient toujours vécu en France ou qu'elles soient en situation de migration, qu'elles exercent à pied, en camionnette ou par le biais d'autres moyens, de manière occasionnelle ou soutenue.

Cette association propose un projet d'accompagnement et de médiation à destination du territoire du quartier Jean Bouin à Lyon 7 et de ses alentours où exercent de nombreuses personnes prostituées.

Les travaux prévus pendant plusieurs mois dans la zone du stade Jean Bouin sont susceptibles d'induire des risques accrus pour la santé physique et mentale des personnes qui se prostituent dans la zone, du fait des modifications possible de leur activité : précarisation, déplacements des personnes prostituées vers d'autres endroits non connus par l'association, passage à de la prostitution en ligne ou mixte.

Afin de prévenir autant que possible ces problématiques et d'éviter leur aggravation, l'association souhaite mettre en place un projet en deux axes :

- un volet de médiation sur la zone Jean Bouin : en intensifiant les maraudes effectuées jour et nuit sur le territoire, en créant davantage de lien entre les personnes prostituées, les riverains et usagers du territoire et les entreprises de travaux par l'intermédiaire de réunions de médiation, la mise en place d'une écoute dédiée pour les habitants du quartier ;
- un volet visant à accompagner les personnes prostituées qui changent ou diversifient leur mode d'exercice, passant de la rue à internet. Ce volet, intitulé « Présentes ! », est novateur. Il consiste en la mise en place de maraudes virtuelles et d'une permanence téléphonique pour ne pas perdre le lien avec les personnes prostituées lorsqu'elles n'exercent plus uniquement dans la rue. Le passage à l'exercice via internet s'accompagne souvent d'un grand changement des pratiques qui peuvent devenir plus risquées, à une hausse du harcèlement et des violences subies, et va de pair dans un grand nombre de situations avec un besoin de faire appel à des intermédiaires pour gérer les annonces en ligne, augmentant dans le même temps la dépendance des personnes à des tiers intéressés. Le projet sera mené par un-e médiateur-trice communautaire familière du terrain numérique, avec une médiatrice culturelle hispanophone membre de l'équipe.

Afin de réaliser ce projet l'association CABIRIA sollicite la participation de la Ville de Lyon dans le cadre de l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de

35 000 € ayant pour objet le financement de l'intervention d'un-e médiateur-trice communautaire pour exercer ces missions.

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Solidarités - Vie des aînés - Droits et égalités - Santé et prévention ;

Vu le rectificatif déposé sur l'Espace élu-es :

**a) - Dans le DELIBERE :**

- lire :

«2 - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2022, article 65748 fonction **412** ligne de crédit 45093, Programme Actions thématiques »

- au lieu de :

« 2 - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2022, article 65748 fonction **712** ligne de crédit 45093, Programme Actions thématiques »

**DELIBERE**

- 1- Le principe de la subvention est approuvé et le maire est autorisé à allouer une subvention de 35 000 € à l'association CABIRIA pour son projet de médiation dans le quartier Jean Bouin et le déploiement du projet *Présentes*.
- 2- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2022, article 65748 fonction 412 ligne de crédit 45093, Programme Actions thématiques.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET